2ème semestre 2018 - n°141
Le numéro : 2,30 €

Les Nouvelles de l'Association

- L'EDITORIAL DU PRESIDENT
- LA VIE DE L'ASSOCIATION
- LES ACTUALITES
- LA CHRONIQUE D'HISTOIRE LOCALE

UNA

AGES ET VIE
aide et soins à domicile

L'EDITORIAL

Depuis la création d'Âges et Vie en 1981, j'ai soutenu, avec parfois beaucoup de passion et d'énergie, cette histoire où des professionnels de l'aide et des soins au domicile des personnes âgées et/ou handicapées se sont serrés les coudes pour apporter à ceux qui en ont le plus besoin des réponses adaptées afin de garder le contrôle de leur vie.

En 37 ans, la société a évolué, mais l'esprit qui animait les pionniers est resté intact !

Le Conseil d'Administration s'est étoffé en accueillant des personnes motivées, engagées par l'action sociale et la solidarité qui ont su adapter Âges & Vie aux évolutions et contraintes de notre société. Nous sommes maintenant porteur et acteur d'innovations en relation avec les communes, le Conseil Département, l'ARS, l'UNA… : CLIC, MAIA, SPASAD, ESA, soutien psychologique, cercle des aidants, développement avec les structures hospitalières.

Le souci permanent de notre Conseil d'Administration a été de veiller à l'accompagnement du personnel (140 salariés), de lui apporter des garanties (respect de la convention collective, développement individuel professionnel, œuvres sociales par l'intermédiaire du comité d'entreprise, soutien des équipes à la réflexion incitative à toujours mieux comprendre donc mieux faire.

Toutes ces actions n'ont pu se réaliser qu'avec l'impulsion et la confiance des cadres techniques et de la direction. Leur professionnalisme, leur implication et leur coopération ont permis d'approfondir le sens de notre action.

Notre Conseil d'Administration a continué de maintenir contre vents et marées un dialogue que l'on aimerait plus fructueux avec les instances représentatives de notre société : élus des mairies, des services départementaux. Dialogues également avec les services de santé, l'ARS, les hôpitaux, la CNSA… Avec ces différents partenaires, notre mission de service public est un devoir et nous y prenons notre part.

À tous, après tant d'années (17 ans) à vos côtés comme Président, je tiens à vous dire à tous le plaisir que j'ai eu à assumer cette responsabilité. Votre soutien et votre participation m'y ont beaucoup aidé et restent les garants de notre avenir. Je vous en remercie très sincèrement.

Je laisse au futur Président la délicate tâche d'assumer la continuité de notre action. Je lui donne toute ma confiance et le Conseil d'Administration restera à ses côtés pour partager le travail et nos espérances.

Nous tenons également à remercier le talent et la disponibilité de Jacques Clergue qui pendant 8 ans a redonné couleur et vie à notre bulletin semestriel. Le logo d'Âges & Vie restera la marque de son art, que nous utilisons quotidiennement et qui évoque si bien notre action aux domiciles.

Le Vice-Président
Jean-Claude PERROT

mot des présidents

Notre association ÂGES & VIE poursuit son action avec une nouvelle présidence.

Remercions tout d'abord Jean-Claude PERROT pour ces 17 années en tant que Président. Il a été pour nous tous une référence.

Nous nous réjouissons qu'il reste administrateur et membre du bureau. Ses conseils seront toujours très enrichissants. Je le remercie de sa confiance et de celle des administrateurs.

Je suis conscient de la lourde responsabilité et de l'engagement de la mission que je viens de prendre, appuyé par l'ensemble des administrateurs. Je ferai tout mon possible pour poursuivre le chemin de Jean-Claude PERROT avec toute l'équipe. Je n'oublie pas le directeur et ses adjoints qui chaque jour font vivre et animent avec compétence Âges & Vie.

Chaque poste est important. Notre association a un personnel fidèle, performant et qualifié, qui aime son travail.

Je souhaite poursuivre avec vous administrateurs et personnel dans l'esprit, l'engagement qui nous animent auprès des bénéficiaires et de leurs familles pour que chacun soit reconnu.

Je vous remercie de la confiance que vous me faites.

Le Président
Christian HERING

le SOMMAIRE

ÉDITORIAL

- Le mot du Président 2

VIE DE L'ASSOCIATION

- Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 18 juin 2018 5
- Compte-rendu de la réunion Éthique du 24 mai 2018 8
- Interview de Marie-France LECHIEN - SSIAD Renforcé 11

ACTUALITÉS

- Le territoire en lien avec la réflexion du séminaire 12
- Actualité du CLIC7 et de la MAIA Val-de-Marne Ouest 15

CHRONIQUE D'HISTOIRE LOCALE

- Vitry sur les rails par André Carville & Pierre Muse 18

Assemblée Générale d'AGES ET VIE

du 18 juin 2018

En ouvrant l'assemblée Générale ordinaire d'Âges et Vie, Jean Claude PERROT rappelle qu'il ne renouvelle pas son mandat de président. Il est heureux de partager avec les participants les longues années passées de l'histoire d'Âges et Vie.

Cette histoire a vu le développement des services toujours en réponse aux besoins des personnes fragilisées par le vieillissement et/ou les aléas de la vie. Elle continue chaque jour par l'action au quotidien des personnels compétents, le soutien des administrateurs et la collaboration de nombreux partenaires.

M. PERROT remercie M. GUY LABERTIT, adjoint au maire de Vitry en charge de l'Économie sociale et solidaire, de sa présence à notre assemblée générale. Il a toujours soutenu Âges et Vie dans sa recherche de locaux depuis 2014 afin de regrouper tous les services. Il souligne l'action d'Âges et Vie, réalisée par les 140 salariés, au service des populations du Val de Marne Ouest afin de leur permettre de vivre le plus longtemps possible à domicile.

Le rapport d'activité 2017 du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration et le bureau d'Âges et Vie se sont réunis régulièrement en 2017.

La principale préoccupation : elle s'est portée sur la tarification par le Conseil départemental des heures d'aide à domicile. En effet, le tarif imposé à Âges et Vie ainsi qu'aux autres structures du Val de Marne tarifées, est de 20,25 €. Ce tarif était de 23,24 € entre 2011 et 2015. C'est donc un écart de presque 3 € par heure qui est imposé à Âges et Vie.

Aujourd'hui, des statistiques nationales l'ont démontré, le prix de revient d'une heure d'aide à domicile voisine les 24 à 25 €. Le Conseil départemental ne peut pas ignorer ce prix de revient, car, selon la règlementation des services tarifés, un budget prévisionnel lui est fourni chaque année en octobre pour l'année suivante.

Le service d'aide à domicile d'Âges et Vie a généré un déficit cumulé en 2016 et 2017 de 347.767 €. soit une perte de 2.50 € de l'heure. Malgré de nombreuses démarches, la décision du Conseil départemental n'a pas changé et la présentation du rapport financier 2017, le déficit sur l'activité du SAAD (service d'aide à domicile) apparaîtra. Âges et Vie a fait un recours auprès du Tribunal administratif pour le budget 2016 et 2017.

Âges et Vie, adhérente à UNA Val de Marne, a alerté la fédération et a tenté une action commune avec les autres adhérents concernés. L'idée d'une pétition a surgi, seul UNA Ile de France a appuyé cette action, qui a recueilli environ 500 signatures.

Nous savons que la position du Conseil départemental ne changera pas. Malgré cela, Âges et Vie veut maintenir sa collaboration avec les services du département. Ainsi, des échanges ont eu lieu afin de conclure avec le département un CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens). De son côté, le Conseil d'administration a entrepris une réflexion sur les orientations pour pérenniser le service d'aide à domicile.

.../... suite pages 6 & 7

Autres actions, décisions importantes :

• Au cours du séminaire annuel de la rentrée de septembre, les administrateurs ont décidé la couverture du territoire du Val de Marne Ouest par le CLIC, la MAIA et les services coordonnés du Val de Marne Ouest. Là où les services d'Âges et Vie ne sont pas implantés, il convient de favoriser les collaborations avec les autres structures, associations, entités existantes.

• La mise en place de réunions pour les salariés nouvellement embauchés est effective. L'objectif est de leur présenter le statut associatif, la philosophie et les objectifs, l'éthique, la collaboration interservices, le rôle des administrateurs.

• Les appels à projets auprès de l'ARS (agence régionale de santé) ont abouti et ont permis la création de 20 places en service de soins renforcé et la participation à l'expérimentation SPASAD (service polyvalent de soins et d'aide à domicile), ce qui reconnaît officiellement que les services d'Âges et Vie agissent en coordination.

• La réflexion menée sur le rôle du président à Âges et Vie : la responsabilité au niveau de l'association au regard des objectifs et des fondements, par rapport aux salariés, la représentativité de l'association auprès des financeurs, des politiques… responsabilité partagée par une équipe d'administrateurs.

• Enfin, les administrateurs ont porté, avec la direction, des questions plus pratiques : le suivi de la flotte automobile, la réorganisation des locaux afin de permettre à chaque salarié de travailler dans les meilleures conditions possibles. Ajoutons, le Cercle des aidants ouvert au public une fois par mois avec le soutien de J. SYLVESTRE, psychologue et la participation aux instances d'UNA Val de Marne, Ile de France et National et à diverses sollicitations du département.

Le rapport d'activité des services

1 - Le Pôle de coordination gérontologique : le CLIC et la MAIA

• Le CLIC (Centre local d'information et de coordination gérontologique) est un lieu d'accueil, d'information, de conseil, d'évaluation et d'orientation des personnes retraitées et de leur entourage, particulièrement celles fragilisées. Il anime la coordination des différents dispositifs professionnels de la gérontologie sur le secteur 7 et contribue à l'amélioration de la vie quotidienne des personnes. Il a un rôle de prévention en proposant des informations et des formations sur les sujets touchant le vieillissement et le handicap : prévention des chutes, l'AVC, les différentes maladies, le bien-être, rompre l'isolement…

• La MAIA (Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie) sur le Val de Marne Ouest. Elle associe tous les acteurs engagés dans l'accompagnement des personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie et de leurs aidants. C'est un accompagnement au long cours, au quotidien assuré par des gestionnaires de cas, en fidélité au projet de vie de la personne.

La situation qui a été présentée, prise en charge, au départ par le CLIC, à la suite d'une hospitalisation, a montré une telle complexité que le relais a été pris par un gestionnaire de cas de la MAIA et s'est poursuivi pendant un an et demi. C'était l'accompagnement au quotidien : se faire accepter par la personne, définir avec elle son projet de vie, assurer la continuité des soins, veiller à l'hygiène, à l'alimentation, coordonner les professionnels de santé, envisager les mesures de protection… 360 actions ont été répertoriées pour et auprès de cette personne.

2 - Le SPASAD : Service polyvalent d'aide et de soin à domicile

Âges et Vie a été retenu dans le cadre de l'expérimentation, par l'ARS, de modèles SPASAD « intégrés » sur la période de 2017/2019. Il permet d'évaluer les besoins de la personne afin de favoriser son parcours de santé, de limiter les ruptures de soins et d'aide, d'éviter au maximum les hospitalisations.

- **Le pôle santé :**

a) ***Le service de soins à domicile :*** 180 places en 2017, dont 10 places ESA (Équipe Spécialisée Alzheimer). L'action de ce service s'inscrit dans le projet associatif et un travail d'équipe pluridisciplinaire ; un travail de partenariat à l'extérieur est engagé quotidiennement avec les structures hospitalières et les services sociaux. Le taux d'occupation du SSIAD en 2017 est de 85 % pour les personnes âgées, diminution au regard de 2016, car certains patients ont été pris en charge en SSIAD renforcé. Le taux d'occupation pour les personnes handicapées est près de 57 %.

b) ***L'équipe spécialisée Alzheimer*** dont l'objectif est de préserver la qualité de vie à domicile des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée. En 2017, 34 patients sont suivis mensuellement soit par les psychomotriciennes, l'assistante de soins gérontologique, l'infirmière coordinatrice.

- **Le pôle social :** en 2017, 410 personnes ont bénéficié du service d'aide et d'accompagnement d'Âges et Vie en mode prestataire soit 69 000 heures réalisées et 6 personnes en mode mandataire soit 1647 heures. Plus du tiers de ces heures est réalisé sur Vitry, viennent ensuite Ivry, Villejuif et le Kremlin-Bicêtre ; le nombre d'heures sur Choisy-le-Roi et Thiais est moins conséquent. Toute personne peut bénéficier de service d'aide : personnes âgées, handicapées, malades, immobilisées suite accident, particuliers…

- **Le pôle prévention et rééducation :** mis en place dans le cadre du SPASAD, ce pôle a pour objectif d'améliorer la prise en charge des personnes à leur domicile, de diversifier l'offre de soins, de prévenir et réduire les risques professionnels.

Ses fonctions sont destinées aux patients : séances à domicile et participation aux réunions et réflexions pluridisciplinaires, et aux salariés afin de prévenir les risques de troubles musculosquelettiques qui peuvent se produire au cours des soins et des interventions à domicile. Une psychomotricienne, une ergothérapeute, une référente TMS (troubles musculosquelettiques), une nutritionniste sont en charge de ces activités

- **Les interventions de la psychologue :** elle a rencontré 37 personnes qui recevaient de l'aide et/ou des soins. Elle a accompagné les usagers et leurs proches et collaboré avec les différents professionnels de l'association. Le travail commun est très important dans les situations complexes. Il permet une prise en compte des différents aspects des situations ; il permet aussi aux différents professionnels de rester à leur place et dans les limites de leur domaine tout en pouvant échanger. Aux usagers, il permet de s'appuyer sur une équipe qui va contenir leur souffrance et leur offrir un cadre pour les aider à avancer.

3 - Les ressources humaines

Les effectifs sont en augmentation en 2017, du fait de l'augmentation des activités, le SSIAD renforcé, le SPASAD : 135 salariés soit 130.05 ETP (équivalents temps plein). 98 salariés sont à temps plein, soit 73 % et 37 à temps partiel. 32 salariés ont été en contrats aidés qui nécessitent un accompagnement et des formations plus importantes. 75 % du personnel réside dans le Val de Marne dont 36 % sur Vitry, siège de l'association. Les salariés de plus de 55 ans représentent 20.1 % des effectifs. 29 % du personnel a une ancienneté supérieure à 10 ans dont 7 % supérieure à 20 ans. Le plan de formation 2017 a concerné 83 salariés pour un total de 1681.50 h de formation, majoritairement pour les personnels en contrats aidés. Les services reçoivent également des stagiaires en partenariat avec différentes écoles. La durée cumulée de stages des 18 stagiaires accueillis représente 4061 heures soit 2.23 ETP d'encadrement tutoral.

Éthique dans les domiciles :

L'espace Éthique de la région Ile de France a interpelé UNA Ile de France afin d'envisager une réflexion sur l'éthique dans les domiciles. Sollicité par UNA, Âges et Vie a répondu favorablement à cette demande. La séance de réflexion sur l'éthique dans les domiciles s'est déroulée le jeudi 7 juin dans une salle de la Maison de la Vie associative à Vitry-sur-Seine. Une quarantaine de personnes concernées par le soutien à domicile y ont répondu. Nous proposons, ci-dessous, un compte-rendu de cette rencontre.

Ouvrant la séance, Céline LOUVET, responsable des réseaux de l'espace régional de réflexion éthique présente cet espace « en tant que pôle de diffusion, de réflexion et de formation aux questions éthiques et sociétales de la santé, du soin, de l'accompagnement médico-social et de la recherche. Il intervient en réseau avec les institutionnels, professionnels, associatifs… Il est placé sous l'autorité de l'ARS ». (cf. charte 2016 Éthique et relations de soin à domicile).

C'est la première fois que l'occasion est donnée à Âges et Vie de se saisir officiellement de cette préoccupation à partir des activités réalisées par ses services au domicile des personnes.

Posons un regard sur le domicile.

Aujourd'hui, les personnes âgées, handicapées, fragilisées sont appelées à séjourner de moins en moins dans des espaces collectifs. Le domicile, espace privé et intime par excellence, devient très vite un espace social du fait du passage de services à la personne et de professionnels de santé. Il devient un lieu d'activité économique qui concentre les attentes et les besoins des divers acteurs :

- Pour les personnes plus ou moins autonomes, les services peuvent être contraints. La maladie, le handicap, le vieillissement entraînent des manques, des besoins… la douloureuse acceptation de ces états, la négociation problématique pour arriver à déléguer, passent par du renoncement, de la dépossession.

● Pour l'entourage, les aidants, les amis, les voisins : les aides nécessaires bouleversent les habitudes, positionnements. Comment accepter l'entrée de tierces personnes dans son chez soi qui peut être aussi celui du conjoint, de l'aidant ?

● Pour les professionnels, les financeurs : entrer dans les domiciles pour y travailler n'est pas neutre. Comment rester professionnel tout en intervenant dans ces espaces privés ?

Depuis sa fondation, Âges et Vie s'est investie dans une vision et une approche de santé communautaire qui fait place aux différents acteurs impliqués par et dans l'accompagnement, chez elles, des personnes malades, handicapées, quels que soient l'âge, la pathologie, la situation.

Comment Âges et Vie s'est emparée de la question éthique ?

Tout d'abord, que veut dire ce mot : éthique ? Le dictionnaire LAROUSSE indique simplement : science de la morale. En cherchant un peu plus, le dictionnaire « La toupie » indique que le mot éthique vient du grec : ETHICOS morale et ETHOS mœurs. L'éthique est la science de la morale et des mœurs. C'est une discipline philosophique qui réfléchit sur les finalités, les valeurs de l'existence… sur les questions de mœurs ou de morale (cf. LA TOUPIE – Wikipedia).

Âges et Vie a toujours eu la préoccupation des personnes aidées ainsi que des salariés réalisant cette aide. Le respect des valeurs est primordial. L'implication des administrateurs dans la définition des modes de prise en charge, avec les salariés, s'est faite progressivement, au fil des années.

S'est créée au départ une commission « Soins/RH » qui a travaillé sur le dossier de soins, le livret d'accueil des stagiaires, les fiches de protocole de soins mis à la disposition des professionnels.

Droit de regard...

Puis, une commission « cas communs » s'est mise en place qui a pour objectif d'examiner les situations prises en charge par plusieurs services (Soins, Aide, ESA) : respect des objectifs de la prise en charge, coordination des interventions, modification des horaires si nécessaire…

Aujourd'hui, le dispositif est une commission « réflexion cas complexes et réflexion éthique ». Elle est composée des encadrants des différents services et de six administrateurs qui siègent à tour de rôle par deux ; elle se réunit une fois par mois. Ensemble, salariés et administrateurs appréhendent la réalité des situations, les conditions de travail des professionnels, les décisions parfois difficiles à prendre telles que mettre fin à une prise en charge…

Ce mode de fonctionnement nécessite une relation de confiance entre administrateurs et professionnels, une reconnaissance mutuelle, un partage et un soutien. Notons que les administrateurs n'interviennent jamais directement auprès des personnes aidées ni auprès des aidants familiaux, ceci est du rôle des encadrants et même de la direction.

Parallèlement, un temps fort dans la réflexion a été la démarche qualité pour la certification des services à laquelle participe un administrateur. Elle a été commune à 3 autres associations du Val de Marne avec l'accompagnement de notre fédération UNA Val de Marne. C'est une démarche longue, qui a pris du temps, qui a nécessité de nombreux échanges sans jugement porté sur l'avancée de chaque service. C'est ainsi qu'avec ADELYS du PERREUX, AFADAR de FRESNES, Nogent Présence de NOGENT sur MARNE, les services d'aide et de soins d'Âges et Vie sont certifiés par AFNOR. Chaque année, AFNOR vient auditer l'un ou l'autre service pour confirmer la certification ; le travail en commun est donc toujours d'actualité et particulièrement sur un suivi régulier de toutes les réclamations. Elles sont tracées avec obligation d'y répondre rapidement. Une réunion de travail, tous les deux mois, permet d'améliorer l'organisation et les pratiques.

Récemment, encadrants et administrateurs rencontrent les nouveaux embauchés lors d'une réunion d'information afin de leur présenter le projet d'Âges et Vie et échanger avec eux sur la manière d'envisager leur travail auprès des personnes dans leur domicile.

Il nous reste encore la préoccupation permanente de la présence des usagers et de leurs représentants aux instances d'Âges et Vie : assemblée générale, conseil d'administration, bureau. Le Cercle des Aidants qui a fait suite au Cercle des Familles donne aux personnes qui le souhaitent, la possibilité de partager leur vécu d'aidant. La participation de représentants d'usagers dans les instances d'Âges et Vie serait un plus important pour une réponse toujours mieux adaptée aux besoins des populations de notre territoire.

L'éthique dans les services d'Âges et Vie

La question de l'éthique est commune à tous les services d'Ages et Vie : le service d'aide à domicile, le service de soins, le CLIC 7, la MAIA.

Plus que des certitudes et des réponses toutes faites, les différents services d'Âges et Vie se trouvent toujours devant des questionnements, chaque demande d'aide est unique et différente des autres.

Un temps de préparation qui peut paraître long avant la mise en place d'un service est indispensable pour comprendre le besoin réel :

- Prend-on suffisamment le temps d'échanger avec la personne qui nous sollicite ?
- Ses demandes sont-elles suffisamment prises en compte avant toute proposition d'offre de services ?
- L'évaluation est-elle suffisamment globale et multidimensionnelle ?
- Doit-on intervenir en urgence ? Pour répondre à quels besoins ? Quels risques ?
- Peut-on ou doit-on toujours intervenir ?

.../... suite page 10

Éthique & Droit de regard
... suite

La mise en place du service étant effective : questionnement concernant la personne aidée :

- Comment soutenir la personne dans son projet de vie à domicile ?
- Comment et avec qui organiser la prise de décision ?
- Comment favoriser l'expression des personnes peu en demande comparativement à celles qui sollicitent sans arrêt ?
- Qui décide que le projet de vie à domicile a atteint ses limites ?
- Qui est légitime et comment évaluer les risques pour la personne ?

Questionnement concernant la famille et les aidants :

- Jusqu'où solliciter les aidants et quel soutien leur apporter ?
- Comment garantir une place aux aidants peu présents ?
- Comment garantir l'expression de la personne face à ses aidants ?
- Comment évaluer qu'une relation est ou devient maltraitante ?
- Comment anticiper et prévenir le désengagement des aidants ?

Questionnement sur l'éthique au sein des équipes :

- Comment garantir un équilibre entre le respect de la personne accompagnée et le respect des intervenants ?
- Comment ne pas céder à une certaine lassitude, apporter un soutien et protéger les équipes ?
- Comment coopérer dans l'intérêt des personnes accompagnées ?
- Comment apprendre et accepter les limites des uns et des autres ?

- Quels objectifs et limites dans les instances de coordination ?

Se pose la fin de l'accompagnement s'il n'est pas interrompu par l'hospitalisation, le placement, le décès…

- À quel moment peut-on ou doit-on interrompre un accompagnement ?

Doit-on poursuivre un accompagnement qui maintient la précarité d'une situation ?

- Jusqu'où est-on responsable des conséquences de notre interruption ?

Comment assurer un relais en garantissant l'intégralité et la sincérité des informations transmises ?

Des questions échangées avec les participants, Céline LOUVET réagit à la notion de « placer le patient au centre ». Elle y voit une idée d'encerclement. Ne faudrait-il pas plutôt mettre le patient au-dessus pour éviter l'enfermement, voire une porte de sortie, une fenêtre ouverte ?

Le philosophe Paul-Lou WEIL-DUBUC d'Espace Éthique Ile de France ajoute que, face au domicile qui tend à devenir un espace économique, les individus et les collectifs développent des résistances.

Par ailleurs, il ne faut pas toujours prendre pour argent comptant la demande de la personne ; le désir n'est pas forcément exprimé dans la demande, mais à travers la possibilité de communiquer.

L'éthique se fait beaucoup instrumentaliser. Il faut permettre d'exprimer des discussions, en faire un outil de cohésion entre les personnes et les professionnels.

Et aussi, que dire de la « ruse » parfois utilisée par les intervenants, soignants ou autres, pour faire accepter la présence, l'aide ou le soin ?

Autant de notions abordées qui viennent enrichir notre réflexion et nos pratiques !

ESPACE ÉTHIQUE
RÉGION ILE-DE-FRANCE

L'interview des salariés

Marie-France LECHIEN Coordinatrice infirmière du SSIAD Renforcé

A la suite d'un appel à projet de l'ARS (Agence Régionale de Santé), Âge et Vie a obtenu le financement pour la création de 20 places pour intervenir auprès des patients âgés en service de soins renforcé.

Cette activité est actuellement opérationnelle et est coordonnée par Marie France LECHIEN, cadre infirmier référent. Depuis 2017, 39 personnes ont bénéficié de ce service.

Ses objectifs sont :

Concernant les hospitalisations :

- Prendre en charge les patients parfois refusés par les SSIAD, compte tenu de la charge en soins trop lourde et des modalités actuelles de tarification et ne relevant pas de l'HAD (hospitalisation à domicile)
- Renforcer la notion de coordination au sein du parcours de vie à domicile des personnes âgées
- Assurer et améliorer la continuité des soins
- Diminuer les hospitalisations et réhospitalisations « évitables »
- Diminuer les hospitalisations « évitables » en urgence
- Assurer et améliorer la prise en charge des retours à domicile
- Permettre des retours d'hospitalisation anticipés.

Concernant la conduite des soins, renforcer :

- La durée des interventions à domicile
- Leur fréquence
- Les modalités d'intervention auprès des personnes âgées en forte perte d'autonomie et/ou atteintes de polypathologies : passage en binôme
- Sur des tranches horaires élargies : 7/7 – de 7 h à 21 h – astreintes…
- Le recours à des compétences complémentaires : ergothérapeute, psychomotricienne, psychologue, diététicienne.

Les patients sont admis en SSIAD renforcé après une évaluation qui prend en compte un certain nombre de critères : le temps hebdomadaire de soins infirmiers, le nombre hebdomadaire de passages infirmiers, le temps de soins des aides-soignants, le nombre de passages aide-soignant, la fréquence des passages en binôme, l'isolement social.

Pour réaliser cette activité plus spécifique, Âges et Vie a renforcé le personnel soignant, à savoir : l'embauche du cadre référent, de 3 infirmiers(es) de terrain, de 6 aides-soignants (embauche en cours pour certains) ; pour ces derniers, l'horaire de travail est organisé soit de 7 h à 13 h 30, soit de 15 h à 21 h en continuité.

L'activité du SSIAD renforcé s'inscrit dans l'activité normale du SSIAD d'Âges et Vie et sur le même territoire : IVRY, VITRY, VILLEJUIF, Le KREMLIN-BICÊTRE, THIAIS et CHOISY-LE-ROI. Cela veut dire que tout patient pris en charge par Âges et Vie peut bénéficier de soins plus conséquents suivant l'évolution de son état de santé. Lorsque l'état de santé s'améliore, le patient retrouve une prise en charge en SSIAD classique.

Le cahier des charges de l'ARS demande un suivi régulier des patients par une réévaluation tous les 3 mois et pour chaque patient inclus le suivi de l'activité des professionnels du SSIAD lors d'une semaine de référence.

Le territoire : en lien avec

Être attentif au territoire pour être en cohérence avec le parcours de soins de la population.

L'espérance de vie à la naissance en France est de[1] :

- 79,3 ans pour les hommes (13e position européenne).
- 85,4 ans pour les femmes (2e position européenne en 2015 après l'Espagne).

L'espérance de vie en bonne santé à la naissance est de :

- 62,6 ans pour les hommes et 64,6 ans pour les femmes.

Si l'espérance de vie à la naissance en bonne santé fait l'objet d'une attention particulière depuis 2004 et montre des données relativement stables depuis cette date, l'espérance de vie à la naissance depuis 1994 a évolué de 5,7 ans pour les hommes et de 3,6 ans pour les femmes réduisant ainsi l'écart de 2 ans. À partir de 65 ans, l'espérance de vie pour :

- Les femmes est de 88,6 ans et l'espérance de vie sans incapacité est de 75,7 ans.
- Les hommes est de 84,3 ans et l'espérance de vie sans incapacité est de 74,8 ans.

Cela implique que le parcours de vie et plus particulièrement le parcours de soin des personnes âgées de de plus de 75 ans doit s'adapter de manière conséquente à cette évolution.

Le système de santé au service du parcours de soins du sujet notamment âgé doit évoluer et s'adapter. Nous observons bien sur le terrain dans le cadre de nos activités les besoins et les manques conséquents pour répondre à domicile aux besoins des personnes.

Détermination des territoires de santé en Ile de France

En 2016, Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Île-de-France a défini huit territoires de santé correspondant aux huit départements de la région : Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, et Val d'Oise.

Cette organisation doit permettre de mettre en œuvre au plus près des territoires les grandes priorités que l'ARS s'est fixés[2] :

- l'amélioration de la qualité du système de santé francilien (de l'offre de soins sanitaire et médico-sociale aux activités de prévention),
- la réduction des inégalités de santé à l'intérieur de la région,
- l'efficience des moyens consacrés à la santé.

En Ile-de-France, la correspondance des territoires de santé avec les départements permet d'inscrire l'action de l'agence régionale de santé en cohérence avec celle des collectivités et de la plupart des acteurs intervenant dans ses champs de compétence.

1 - **Source** : Insee/État civil pour l'espérance de vie à la naissance et Eurostat pour l'espérance de vie en bonne santé.

2 - https://www.iledefrance.ars.sante.fr/territoires-de-sante-0

la réflexion du séminaire

La loi de modernisation de notre système de santé pose à nouveau la question de l'organisation des soins en France et d'une véritable médecine de parcours, tangible, pour les patients. Il faut en effet cesser de raisonner par secteur : soins de ville, soins hospitaliers, soins médico-sociaux… Aujourd'hui, un parcours s'entend comme la prise en charge globale, structurée et continue des patients, au plus près de chez eux. Ceci nécessite une évolution assez majeure de notre système de santé pour réunir prévention, soins, suivi médico-social, voire social. En clair, faire émerger les « soins primaires » et accompagner le « virage ambulatoire » nécessaire à une meilleure gradation des prises en charge[3].

Promulguée le 26 janvier 2016, cette loi engage la modernisation nécessaire de notre système de santé autour de trois orientations : le renforcement de la prévention, la réorganisation autour des soins de proximité à partir du médecin généraliste, le développement des droits des patients.

Concrètement, cela suppose **l'intervention coordonnée et concertée des professionnels de santé et sociaux**, tant en ville qu'en établissement de santé, médico-social et social, en cabinet libéral, en maison de santé ou en centre de santé, en réseau de santé… Ainsi que la prise en compte, pour chaque patient, de **facteurs déterminants** comme l'hygiène, le mode de vie, l'éducation, le milieu professionnel et l'environnement.

Ce d'autant que depuis quelques années, un consensus émerge sur les défis auxquels notre système de santé doit faire face : l'allongement de la durée de la vie et le développement des maladies chroniques – qui constituent un bouleversement considérable – ou encore les inégalités sociales et les disparités territoriales, qui sont une réalité pour encore trop de Français.

Dès lors, 3 niveaux de prise en charge sont identifiés :

- **les parcours de santé**, qui articulent les soins avec, en amont, la prévention en santé et sociale et, en aval, l'accompagnement médico-social et social, le maintien et le retour à domicile
- **les parcours de soins**, qui permettent l'accès aux consultations de 1er recours et, quand cela est nécessaire, aux autres lieux de soins : hospitalisation programmée ou non (urgences), hospitalisation à domicile (HAD), soins de suite et de réadaptation (SSR), unité de soins de longue durée (USLD) et établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
- **les parcours de vie**, qui envisagent la personne dans son environnement : famille et entourage, scolarisation, prévention de la désinsertion professionnelle, réinsertion, logement…

Les passerelles entre ces 3 niveaux sont à bien définir, car elles seront le gage de l'amélioration conséquente des parcours de soin et de vie de chacun d'entre nous.

3 - http://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/parcours-des-patients-et-des-usagers/article/parcours-de-sante-de-soins-et-de-vie

Le territoire : en lien avec la réflexion du séminaire

... suite

Fort de ce constat, des enjeux et des perspectives Âges et Vie et ce, malgré toutes les incertitudes actuelles sur le financement des services, a acté lors de son séminaire annuel de septembre 2017 et défini comme feuille de route, que nos 3 entités (MAIA – CLIC et Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile) interviennent sur des territoires différents, nous avons décidé d'uniformiser le périmètre des activités sur le Val de Marne Ouest qui correspond actuellement au secteur de la MAIA Val de Marne OUEST (secteurs gérontologiques 6 et 7). Il ne s'agit pas de créer des services ou de développer à tout craindre, mais d'intensifier les collaborations avec les partenaires et entités déjà existants et d'en solliciter de nouveaux.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration maintient ses contacts avec la Mairie de Vitry pour trouver une solution à la recherche de nouveaux locaux et envisager si possible avec elle, la création d'un espace collaboratif et inclusif dédié à l'autonomie des personnes âgées et handicapées.

Dans cette perspective, nous souhaitons attirer la vigilance de chacun sur la question fondamentale de la sécurité.

La Haute Autorité de santé a publié en mai 2017 une fiche mémo portant notamment sur les facteurs de risques inhérents à la population soignante :

« Population à risque historiquement identifiée et objet de nombreuses études récentes montrant une morbidité particulièrement élevée, les professionnels de santé en activité ou en formation sont exposés au risque d'épuisement professionnel… Différents facteurs rendent les professionnels de santé vulnérables : demande de performance, image du soignant infaillible, valeurs d'engagement et d'abnégation, injonctions contradictoires, dispositifs de soins complexes, tensions démographiques, insécurité. »

HAS
HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Les conditions de travail sont de plus en plus difficiles tant en milieu collectif où la gouvernance des nombres bat son plein (restrictions budgétaires des hôpitaux publics, tarification à l'acte...) qu'au niveau individuel (sur administration, incivilités, judiciarisation.)

L'augmentation de la demande des soins, l'allongement de la durée de vie, la baisse de la démographie médicale, la perte de reconnaissance sociale, la remise en question des compétences par des patients, la culture de la faute, le harcèlement, participent à la liste non exhaustive des pressions et facteurs de stress chroniques chez les médecins.

Un élément d'illustration : 4715 personnes de plus de 60 ans sont sans médecin traitant sur le secteur 7.

Si on veut restaurer une médecine de proximité et plus généralement l'intervention des professionnels de santé au plus près des patients, c'est-à-dire aussi à domicile, il y a urgence à traiter de la question de l'exercice professionnel face à l'évolution de l'insécurité et de la violence.

Actualités du CLIC 7 Val-de-Marne

CLIC
CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION
7
ARCUEIL, CACHAN, FRESNES, GENTILLY, IVRY-SUR-SEINE, LE KREMLIN-BICÊTRE, L'HAY-LES-ROSES, VILLEJUIF ET VITRY-SUR-SEINE

- Un forum organisé en partenariat avec les caisses de retraite Humanis et Malakoff Médéric intitulé « **Quelle vie affective et sexuelle après 60 ans** » s'est déroulé à la salle Robespierre d'Ivry-sur-Seine toute la journée du 10 juillet.

  Une pièce de théâtre, des conférences et des ateliers ont été proposés tout au long de cette journée.

- Dans le cadre du **projet prévention des chutes** en partenariat avec les Hôpitaux Charles Foix et Paul Brousse une réunion d'information et de sensibilisation s'est déroulée :

  le 11 juillet à 14 h à la mairie de l'Hay les Roses (Salle des mariages). Elle a été animée par le Dr Guichardon Gériatre à l'Hôpital Paul Brousse.

- En septembre, **lancement de trois ateliers équilibre** en partenariat avec le PRIF(Prévention Retraite Ile de France). La réunion d'information se déroulera à Cachan le 13 septembre à 14 h 30.

- Le 11 octobre, un **forum sur la thématique du sommeil** se déroulera à l'Espace André Maigné au Kremlin-Bicêtre.

Une bonne partie de ces projets a pu être mise en place grâce à nos partenaires et au financement de la Conférence des financeurs du Val de Marne.

Sécurité sociale l'Assurance Retraite Île-de-France

ars Agence Régionale de Santé Île-de-France

CNSA Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

L'actualité de la MAIA

La MAIA 94 Ouest est portée par l'association Ages et Vie depuis sa création en 2012. Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aides et de soins dans le champ de l'Autonomie, la MAIA est un dispositif issu du plan Alzheimer 2008-2012.

Financées par les ARS, les MAIA sont déployées sur le territoire national. Il en existe 4 dans le Val de Marne.

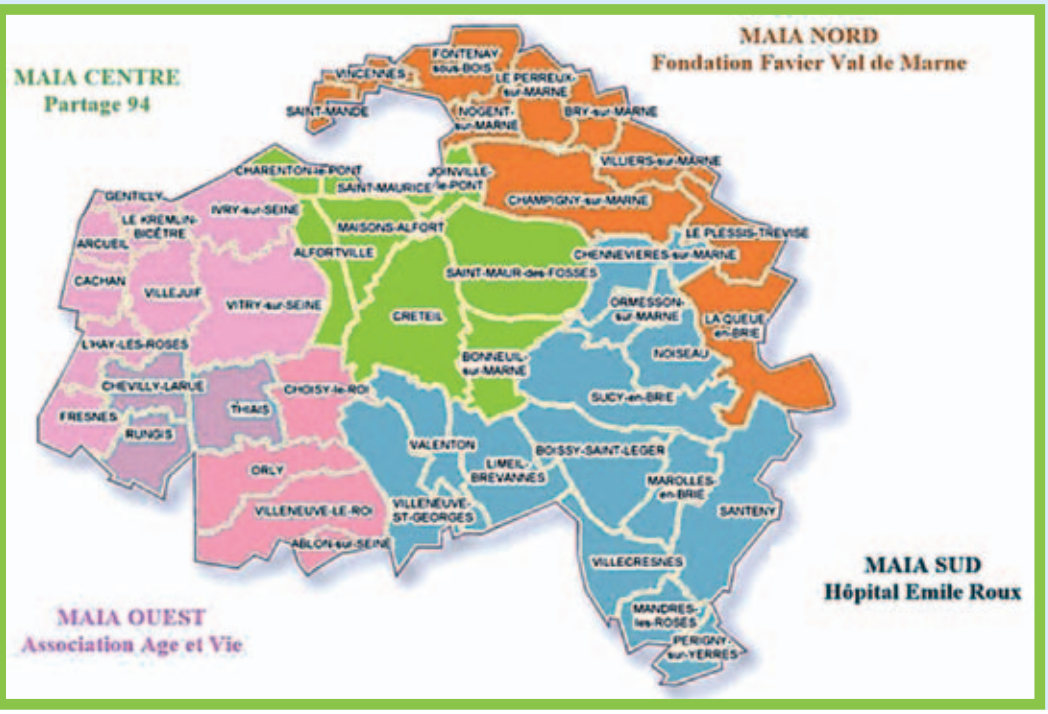

La méthode déployée par les MAIA a pour objectifs :

- D'améliorer la lisibilité par tous du système d'aide et de soins.
- De simplifier et optimiser le parcours des personnes âgées.
- De soutenir le projet de vie à domicile des publics concernés aussi longtemps que possible et dans les meilleures conditions.

L'intégration va plus loin que la coopération. Elle conduit tous les acteurs à co-construire leurs moyens d'actions, des outils collaboratifs et in fine à partager les actions elles-mêmes et la responsabilité de leur conduite.

MAIA
Val-de-Marne Ouest

Cette approche permet d'apporter une réponse décloisonnée, harmonisée, complète et adaptée aux besoins de la personne âgée, quelle que soit la structure à laquelle elle s'adresse

Val-de-Marne Ouest

La démarche d'intégration MAIA se décline à travers trois mécanismes :

- **La concertation**
- **Le guichet intégré**
- **La gestion de cas**

L'arrivée de la nouvelle pilote MAIA, Catherine Kerdelhué, en mars 2018 va contribuer à la mise en œuvre de la feuille de route 2018 sur la base de ces trois mécanismes :

- Afin de conforter la dynamique territoriale de **concertation**, 2 rencontres (tables de concertation tactique) doivent être organisées. La première a eu lieu le 21 juin à l'Hay les Roses et a réuni des représentants du secteur social, médico-social et sanitaire du territoire.
- Au fil des mois à venir, en lien avec les Clic 6 et 7, les données qualitatives et quantitatives relatives à l'organisation du territoire seront réunies afin de constituer un diagnostic partagé avec les acteurs dans le cadre d'une **concertation** sur les ressources et manques de l'ouest du Val de Marne.
- Le déploiement des outils d'**intégration** sera poursuivi. Cela passe par le renforcement du référencement de l'offre sociale et médicosociale dans le ROR (Répertoire opérationnel des ressources financé par l'ARS). Les renseignements sur le système d'aide et de soins seront alors plus accessibles et lisibles au travers, entre autres, du portail Maillage. Chaque service pourra alors disposer des informations nécessaires pour orienter au mieux les personnes qui le sollicitent.
- Une sensibilisation à l'utilisation du FAMO (Formulaire d'Analyse Multidimensionnelle et d'Orientation) sera engagée en 2018. Ce formulaire, à disposition de tous les professionnels du secteur social, médico-social et sanitaire, facilite l'analyse des besoins de la personne âgée et son orientation vers la structure ou le professionnel adapté. Chaque utilisateur, par son analyse de la situation, sa connaissance des autres acteurs du territoire, participe à la bonne prise en compte des besoins de la personne et de la réponse qui y est apportée. Il devient un **acteur du guichet intégré**.
- L'articulation entre les différents dispositifs de coordination se met progressivement en place. La démarche de **concertation** engagée en ce sens avec la Plateforme territoriale d'Appui (PTA) et la filière gériatrique doit se poursuivre au cours des prochains mois, gage de meilleure **intégration** des différents acteurs pour une simplification des parcours des personnes âgées.
- Enfin, le renforcement de l'équipe de **gestion de cas actuellement composée d'une assistante sociale, d'une psychologue et d'une psychomotricienne** devra permettre, par le recrutement de 2 nouveaux professionnels, d'accompagner par un suivi intensif au long cours un plus grand nombre de personnes âgées en situation complexe.

L'Association ÂGES et VIE, porteur du dispositif, soutient la démarche en cours au bénéfice des personnes vulnérables de notre secteur.

Vitry De la vapeur à l'électrification sur les rails

Dès 1899, les lignes entre les gares d'Austerlitz et d'Orsay sont électrifiées. Un troisième rail au sol alimente les premières locomotives surnommées « Boîtes à Sel ».

On distingue sur les deux photos le troisième rail alimentant les voies extérieures en courant électrique de 650 volts.

Nouvelle gare côté circulation des trains.
On aperçoit bien les quatre voies.

En 1904, l'électrification jusqu'à Juvisy est effective, mais seules les voies extérieures desservant la banlieue bénéficient de cette modernisation. Les voies du milieu resteront réservées aux trains rapides à vapeur.

Cette vue est prise depuis la place de la Gare.

La nouvelle gare est inaugurée en grande pompe. Trois jeunes filles des écoles sont désignées pour remettre des gerbes de fleurs à Monsieur le Ministre des Travaux publics.

Des invitations sont lancées à des personnalités, des affiches sont placardées pour annoncer l'événement. La Fraternelle, fanfare de Vitry, est conviée et une fête de gymnastique est prévue au Port à l'Anglais.

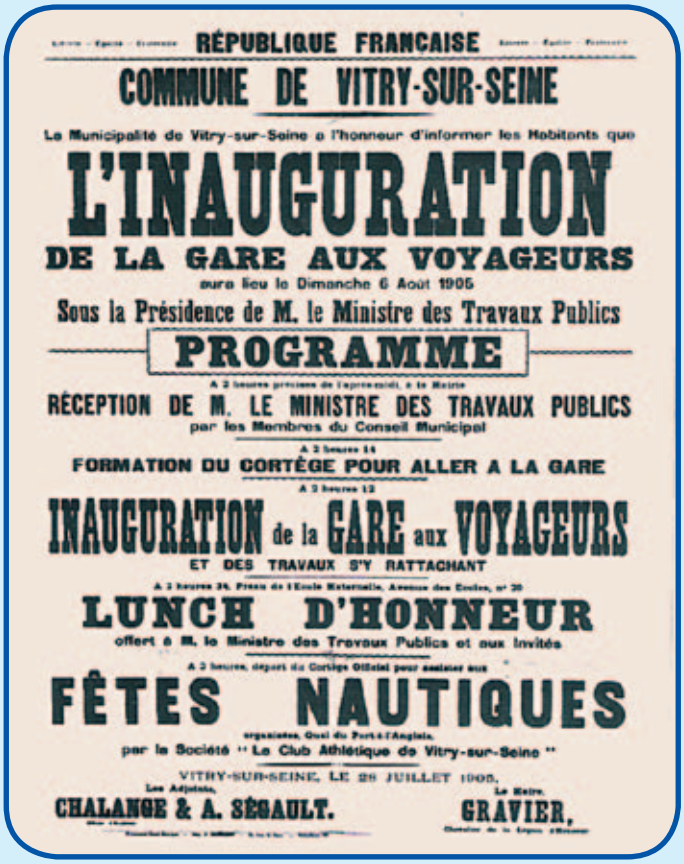

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE VITRY-SUR-SEINE

La Municipalité de Vitry-sur-Seine a l'honneur d'informer les Habitants que

L'INAUGURATION

DE LA GARE AUX VOYAGEURS

aura lieu le Dimanche 6 Août 1905

Sous la Présidence de M. le Ministre des Travaux Publics

PROGRAMME

RÉCEPTION DE M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

par les Membres du Conseil Municipal

FORMATION DU CORTÈGE POUR ALLER A LA GARE

INAUGURATION de la GARE aux VOYAGEURS

ET DES TRAVAUX S'Y RATTACHANT

LUNCH D'HONNEUR

offert à M. le Ministre des Travaux Publics et aux Invités

FÊTES NAUTIQUES

par la Société " La Club Athlétique de Vitry-sur-Seine "

VITRY-SUR-SEINE, LE 28 JUILLET 1905.

Les Adjoints, CHALANGE & A. SÉGAULT.

Le Maire, GRAVIER,

Motrice type « Boîte à Sel »

En 1905, 56 trains desservent la gare de Vitry chaque jour de la semaine et 71 le dimanche.

78 directs passent sans s'y arrêter en semaine et 81 les dimanches et fêtes.

Le billet entre Vitry et la gare d'Orsay coûte 1Fr10 en première classe, 0Fr75 en seconde et 0Fr50 en troisième.

331.000 voyageurs ont pris le train cette année-là, pour une population de 10.000 âmes.

Vers 1926, le réseau se modernise. L'alimentation en courant électrique des motrices, par un troisième rail, est remplacée par des fils aériens suspendus à des caténaires.

À suivre

par André **CARVILLE**
et Pierre **MUSE**

AGES ET VIE

SOUTENEZ NOTRE PROJET DE VIE ET NOS VALEURS

NOTRE APPEL

Contre vents et marées, depuis 1981, dans le sud-ouest du Val de Marne, ***des hommes et des femmes se sont réunis au sein d'ÂGES et VIE pour conjuguer une militance associative avec une gestion d'entreprise efficace***, centrée sur son objet social et non sur la redistribution d'éventuels bénéfices.

Notre engagement citoyen place au cœur de notre action et de notre réflexion collectives, les intérêts, le bien-être de personnes qui vivent « chez elles » tout en étant vulnérables du fait de la maladie, du handicap, de l'âge.

On vit et on vivra de plus en plus accompagné, soigné à domicile !

Âges et Vie (plus de 130 salariés) propose dans cette optique une offre de services et d'actions coordonnés, non lucrative : Services d'***aide***, de ***soins***, d'***accompagnement***, ***Cercle des aidants***…

Bénévoles et salariés se côtoient pour assurer cette mission sociale en partenariat avec des Collectivités territoriales et locales, diverses organisations et professionnels du secteur sanitaire et social (Hôpitaux, Cliniques, Réseau oncologique, Services sociaux…).

Aujourd'hui, Âges et Vie doit tenir compte d'une transformation sociale qui bouleverse les individus comme les organisations et faire avec des ressources financières en constante diminution, du fait d'un certain désengagement des Pouvoirs publics.

Nous témoignons que ce projet associatif a toujours besoin, pour vivre et s'enrichir, de la participation bénévole, citoyenne d'hommes et de femmes, de leur compétence qu'ils soient utilisateurs ou non de services !

Nous comptons sur votre soutien financier, votre participation active et espérons bientôt vous accueillir parmi nous !

Le Conseil d'Administration d'Âges et Vie

Vitry-sur-Seine, le 05 janvier 2017

Pour adhérer **veuillez nous envoyer vos nom, prénom et adresse, votre numéro de téléphone ou nous contacter par mail aux coordonnées ci-dessous indiquées.**

ÂGES ET VIE

7 avenue Robespierre
94400 VITRY SUR SEINE
Tél. : 01.46.81.15.35
Fax : 01.46.82.77.78
Site : www.agesetvie.fr
e-mail : ages.et.vie @wanadoo.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Hervé Robert, assisté de :

André Carville, Mado Guérard, Monique et Jean-Claude Perrot, Simone Roger, Christian Hering, Delphine Petitjean

Logo Ages et Vie & identité visuelle : Jacques Clergue - Maquette : Philippe Rolle - Dessins : Sylvie Bonnefond - Impression : Point 44 Champigny sur Marne 94500
Crédit photos : Anne-Sophie Mauffré © UNA / Âges et Vie - ISSN nº 11640901